

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Dixième session
Genève, 12 – 16 novembre 2012

RAPPORT D'ÉVALUATION CONCERNANT LE PROJET RELATIF À LA BASE DE DONNÉES DE MISE EN PARALLÈLE DES BESOINS DE DÉVELOPPEMENT LIÉS À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (IP-DMD) - RÉSUMÉ

établi par Mme Lois Austin, consultante, Londres

1. L'annexe du présent document contient un résumé du rapport sur l'évaluation externe indépendante du projet relatif à la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD) (CDIP/3/INF/2) réalisée par Mme Lois Austin, évaluatrice indépendante établie à Londres.

2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

RÉSUMÉ

Le présent document contient le rapport d'évaluation final du projet relatif à la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD).

L'évaluation a été réalisée par une consultante indépendante de la manière suivante :

- a) entretiens avec les principales parties prenantes;
- b) examen des principaux documents; et
- c) synthèse des informations recueillies dans le rapport d'évaluation final.

Le projet IP-DMD contenait les éléments suivants :

Élaboration d'une base de données et d'un logiciel permettant de créer une procédure interactive efficace pour évaluer les besoins des pays en matière de développement lié à la propriété intellectuelle	Création d'un mécanisme de mise en parallèle et de centralisation
Création de mécanismes de collaboration pour la collecte régulière d'informations sur les donateurs et les partenaires potentiels ainsi que les fonds et les compétences qu'ils peuvent mettre à disposition afin que l'OMPI puisse les mettre en parallèle avec les besoins spécifiques des États membres.	

Un certain nombre d'aspects techniques du projet (résultats escomptés) étaient indiqués dans la documentation initiale, tout comme certains objectifs plus généraux.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

L'évaluation s'est concentrée sur les trois domaines essentiels ci-après :

1. conception et gestion du projet;
2. utilité du projet; et
3. viabilité du projet.

Les conclusions de l'évaluation concernant ces trois domaines sont indiquées ci-dessous.

1. Conception et gestion du projet

Le descriptif de projet initial reprenait de façon générale les objectifs de la recommandation n° 9 du Plan d'action pour le développement et a été complété par un descriptif plus détaillé et plus concret rédigé par l'équipe chargée du projet. Toutefois, il manque aussi bien dans la documentation officielle que dans le document supplémentaire un plan d'action coordonné détaillant les modalités de participation et les responsabilités de tous les secteurs compétents de l'OMPI, assorti d'un calendrier pour la réalisation des différentes tâches. Bien que l'équipe chargée du projet ait sollicité des contributions (en règle générale, les avis des autres secteurs ont été pris en considération), cette absence de stratégie initiale claire concernant la participation au projet a donné lieu à la création d'une base de données qui est fonctionnelle mais pour laquelle les responsabilités demeurent incertaines.

Le directeur de projet chargé de la mise en œuvre de la base de données IP-DMD était un spécialiste des technologies de l'information et de la communication, ce qui, avec le soutien des deux membres de l'équipe chargée du projet, a été déterminant pour la réalisation des aspects techniques du projet. Le fait que le même directeur de projet et la même équipe aient également été responsables de la mise en œuvre de deux autres recommandations du Plan d'action pour le développement a permis de rationaliser les choses en adoptant des approches similaires pour les trois recommandations. La seule question qui demeure au sujet de cette approche concerne la manière dont le projet s'inscrit dans les processus opérationnels actuels de l'OMPI, notamment la grille d'évaluation des résultats, le budget ordinaire et les objectifs stratégiques de l'Organisation.

D'un point de vue technique, le recours à la méthode de développement rapide d'applications a permis de mettre au point le système en plusieurs phases et a facilité les contributions des parties prenantes internes et externes aux différents stades de mise en œuvre. L'utilisation des dernières technologies fondées sur l'Internet et sur des logiciels libres déjà installés à l'OMPI ainsi que des plates-formes informatiques existantes de l'Organisation a favorisé l'efficacité et les économies dans la conception du système.

2. Utilité du projet

Au moment de la rédaction du présent rapport, la base de données n'était utilisée de manière intensive ni par les demandeurs ni par les donateurs, puisqu'elle affichait un total de six demandes et six offres. Bien qu'elle ait été lancée de façon à pouvoir être utilisée à la mi-2011, aucune mesure concrète pour faire connaître son existence n'a été prise, que ce soit au sein du Secrétariat ou des bureaux régionaux de l'OMPI ou parmi les États membres, les donateurs ou le secteur privé. Il est toutefois prévu de remédier à cette situation avec la publication d'une brochure explicative et la participation des administrateurs du système à des réunions régionales.

Les deux administrateurs actuels du système sont chargés de vérifier les informations introduites dans la base de données avant de les envoyer à la division ou au secteur concerné aux fins d'autorisation et de publication. Actuellement, cette étape essentielle est gérable mais il reste à voir si cette équipe de deux personnes sera suffisante lorsque la base de données commencera à être alimentée en grande quantité. Ce problème est lié à l'absence de répartition claire des tâches pour la mise à jour de la base de données.

Bien que les exigences en matière d'établissement de rapports soient définies dans la documentation relative au projet, ni cette documentation ni les discussions qui ont eu lieu pendant l'évaluation ne permettent de savoir quelles informations feront l'objet d'un suivi ni de quelle manière les informations recueillies seront utilisées et intégrées dans des rapports.

Compte tenu de l'inutilisation actuelle de la base de données, il n'est pas possible à ce stade de donner une appréciation de son utilité globale, par rapport notamment aux objectifs du projet, qui sont les suivants :

- a) Créer un répertoire institutionnel des besoins des États membres liés à la propriété intellectuelle.
- b) Établir le parallèle entre les activités ou les projets et les donateurs potentiels.
- c) Mettre à disposition des informations sur les donateurs ou les partenaires potentiels et les ressources ou les compétences disponibles.
- d) Assurer la transparence des besoins en matière d'assistance technique et des progrès réalisés pour répondre à ces besoins.

Il manque une stratégie globale donnant une vision claire de la manière dont la base de données s'inscrit dans le processus de mobilisation de ressources de l'OMPI.

3 Viabilité du projet

Compte tenu de l'utilisation actuellement limitée de la base de données, il est trop tôt pour se prononcer sur son utilisation future par les donateurs, le Secrétariat et les États membres. Certaines des parties prenantes interrogées au cours de l'évaluation craignaient que, à moins qu'elle ne soit plus étroitement intégrée à la structure des processus opérationnels et aux systèmes et stratégies en matière de finances, d'administration et de mobilisation des ressources de l'OMPI et en l'absence d'un processus d'organisation du travail clair et déterminé d'un commun accord, la base de données ne soit pas suffisamment utilisée par le Secrétariat et ne soit pas suffisamment soutenue et mise à jour par les secteurs concernés.

Conclusions

Jusqu'ici, l'élaboration de la base de données s'est concentrée sur la conception et le développement des aspects techniques. Il en est résulté une base de données exploitable créée par une équipe de spécialistes dévoués avec la contribution d'autres entités de l'OMPI. La base de données, qui est fonctionnelle et stable, permet d'extraire et de stocker des informations relatives aux besoins des États membres en rapport avec la propriété intellectuelle, qui peuvent être utilisées par l'OMPI et d'autres parties.

La prochaine étape du processus (qu'il aurait peut-être fallu inclure dans la réflexion initiale et dans les plans d'action et les calendriers originaux) consiste à s'assurer de la réalisation des objectifs du projet, à savoir le recensement des besoins des États membres liés à la propriété intellectuelle (sur une grande échelle); la mise en parallèle des activités ou des projets et des donateurs potentiels; la collecte d'informations sur les donateurs ou les partenaires potentiels et les ressources ou les compétences disponibles; et la collecte d'informations sur l'état d'avancement des activités ou des projets. Pour franchir cette étape cruciale, la base de données devra être utilisée activement par les utilisateurs internes et externes, ce qui suppose que les activités cruciales de promotion auront été menées à bien.

Résumé des recommandations

Un certain nombre de recommandations sont proposées afin de faire progresser non seulement le projet actuel relatif à la base de données IP-DMD mais également de futurs projets semblables. Ces recommandations sont récapitulées ci-après :

<i>Recommandations concernant le projet IP-DMD actuel</i>	
<i>Recommandation n° 1</i>	Les responsabilités et les processus d'organisation du travail nécessitent une clarification immédiate. Il s'agit notamment de définir le rôle : a) de la Division des services Internet; b) du Secteur des questions mondiales; c) des bureaux régionaux; et d) de l'Équipe chargée des projets spéciaux.
<i>Recommandation n° 2</i>	Une campagne de promotion doit être lancée dès que possible, aussi bien en interne qu'en externe, avec la participation de l'équipe chargée du projet à des réunions régionales, pour faire connaître l'existence de cet outil parmi les États membres et les autres parties intéressées.
<i>Recommandation n° 3</i>	L'OMPI doit mettre à profit ses contacts avec les donateurs pour obtenir un soutien en faveur des demandes de projets relatives à la base de données. Cela doit être fait de façon préétablie et coordonnée avec les secteurs concernés.
<i>Recommandation n° 4</i>	Il convient ensuite de procéder à un recensement des priorités par pays afin de concevoir des projets appropriés destinés à être intégrés dans la base de données.
<i>Recommandation n° 5</i>	La base de données doit être reliée plus étroitement à la grille d'évaluation des résultats, au budget ordinaire et aux objectifs stratégiques de l'OMPI pour que les fonds qui transitent par l'intermédiaire de la base de données apparaissent en tant que résultats obtenus.
<i>Recommandation n° 6</i>	Des objectifs pour la base de données devraient être fixés, par exemple en ce qui concerne le nombre et les types de donateurs, les demandes escomptées et le nombre de partenariats créés.

<i>Recommandations concernant les projets futurs</i>	
<i>Recommandation n° 7</i>	Les travaux sur les projets futurs devraient commencer après avoir arrêté d'un commun accord un processus d'organisation du travail qui clarifie les rôles et les responsabilités ainsi que les liens avec les stratégies et les procédures standard de l'OMPI.
<i>Recommandation n° 8</i>	À l'avenir, les projets techniques spéciaux devraient faire l'objet de discussions et d'une coopération sur le plan de la gestion et de la conception avec la Division des services Internet afin de renforcer la cohérence vis-à-vis des entreprises extérieures, de garantir la conformité avec les normes de l'OMPI et d'assurer une mise à jour et un appui continus.
<i>Recommandation n° 9</i>	Les projets futurs devraient être assortis dès le départ de stratégies clairement définies en matière de promotion et de sensibilisation.
<i>Recommandation n° 10</i>	Les exigences en matière de supervision et d'établissement des rapports devraient faire partie intégrante du plan de mise en œuvre des futurs projets.

Pour que la base de données soit fonctionnelle, l'équipe chargée du projet a dû accomplir un travail considérable. Le résultat final est une base de données stable, qui fonctionne et qui offre la possibilité de mettre en parallèle les demandes et les offres d'assistance, conformément à la recommandation n° 9 du Plan d'action pour le développement. Afin de mettre à profit ce qui a déjà été fait, des mesures doivent être prises sans attendre pour faire connaître la base de données et promouvoir son utilisation par les États membres, les donateurs et les autres entités concernées.

[Fin de l'annexe et du document]